

## **« Moins de trois ans », « Plus de maîtres » : Le SNUipp-FSU est reçu au Ministère le 5 décembre 2012**

Aujourd'hui, 5 décembre, le SNUipp a été reçu au ministère au sujet de deux mesures centrales de la priorité au primaire : la « scolarisation des moins de trois ans » et le « plus de maîtres que de classes »

Le ministère nous a présenté un projet de deux circulaires nationales définissant les orientations pédagogiques, administratives et territoriales de ces deux mesures pour la rentrée 2013. L'esprit de ces deux textes va dans le bon sens mais le SNUipp a soumis des propositions exigeantes sur les deux dossiers afin d'améliorer leur mise en œuvre à la rentrée 2013. Suite à cette réunion, le ministère s'est engagé à nous soumettre la version stabilisée.

### ***Scolarisation des moins de trois ans***

**Point important :** ce dispositif est présenté comme un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Pour aider à sa mise en œuvre, un cahier des charges national précisant les conditions adaptées aux besoins particuliers de ces jeunes enfants devrait être finalisé.

**Pour le SNUipp,** cette disposition doit se traduire par un engagement fort et concret du ministère en terme d'effectifs réduits (pas plus de 15), de temps institutionnellement reconnu pour mettre en œuvre le projet de scolarisation et de formation spécifique aux besoins particuliers que requièrent cette tranche d'âge. Cette scolarisation précoce ne sera réussie que sous certaines conditions. S'il s'agit seulement de faire du chiffre (passer de 13 % à 30 %), on ne rendra service ni aux élèves, ni aux enseignants.

**Sur les modalités d'accueil :** l'affectation des postes devrait se faire prioritairement en éducation prioritaire et dans les secteurs ruraux isolés. Si les modalités d'accueil ont été évoquées (présence des ATSEM à temps plein, conditions matérielles et rythmes adaptés), le SNUipp a demandé que les DASEN engagent des discussions avec les collectivités locales lors de la carte scolaire afin de construire les conditions d'une scolarisation adaptée. Une liste d'écoles dans lesquelles l'implantation de postes est envisagée doit ainsi être présentée lors des instances départementales (CTD).

Il est important aussi que soient facilitées des entrées progressives, voire des aménagements de la journée de l'élève en lien avec des structures de la petite enfance. Ces enfants qu'ils soient scolarisés sur la totalité du temps, de manière partielle ou en milieu d'année doivent être comptabilisés dans les prévisions d'effectifs pour la gestion de la carte scolaire. C'est ce que semble avoir retenu le ministère. Des collaborations avec des professionnels de la petite enfance dans le cadre d'un projet co-élaboré enseignants-commune doivent être rendues possibles.

Le SNUipp a demandé que les dispositifs de rentrée échelonnée soient enfin partout rendus possibles.

**Sur le rôle des parents :** le ministère souhaite impliquer les parents et permettre des

horaires de rentrée et de sortie assouplis pour les élèves le matin et l'après midi. Pour le SNUipp, une attention particulière doit être portée à la relation aux parents, dès le moment sensible de séparation, voir même en amont. Il s'agit de tisser les premiers liens de confiance de cette première expérience en milieu scolaire. Tout cela ne s'improvise pas. Le ministère doit s'engager pour aider les enseignants à développer des relations fructueuses : formation, accompagnement, ...

**Sur le partenariat :** le ministère incite à favoriser un partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales et les autres services ayant en charge la petite enfance (CAF, PMI, ..). Cela pourrait se faire au sein d'une instance locale. Reste à préciser qui y siègera. Pour le SNUipp, il est indispensable que les enseignants y soient représentés.

**Pilotage :** Le ministère donne des engagements sur les moyens nécessaires qui seront mis en place dans les départements pour le développement de ces projets. Des formations des IEN maternelles sont programmées : il ne faudra pas oublier l'ensemble des équipes (CPC) et les enseignants des écoles. Une formation continue dédiée doit voir le jour. Le SNUipp demande que l'implantation de ces postes apparaisse au mouvement départemental pour être connus de tous.

Le SNUipp a demandé que soit apportées des pistes sérieuses en terme de contenus et de formes pédagogiques propres à ces jeunes enfants. Nous avons proposé que soit mis à disposition des équipes enseignantes un nouveau document d'accompagnement de la scolarisation des moins de trois ans pour la rentrée 2013 en s'appuyant sur les recherches et productions existantes (cf « Pour une scolarisation réussie des tous petits ». Un outil en direction des collectivités locales a été également demandé pour cadrer ce dispositif.

### ***« Plus de maîtres que de classe »***

Pour le SNUipp, le «plus de maître que de classe » doit constituer un dispositif de grande ampleur avec un engagement pluri annuel.

Il doit permettre des interventions principalement dans le cadre de la classe. Ces postes seront prioritairement implantés en éducation prioritaire ou « dans des écoles relevant de besoins similaires ». Le SNUipp plaide pour un grand plan national de cette réforme.

La circulaire est découpée en 5 parties :

#### **- Les objectifs**

Le SNUipp rappelle que ce dispositif ne doit en aucun cas se substituer aux RASED comme l'AP l'a fait auparavant. Il demande que les missions du «plus de maître que de classe » soient clarifiées en ce sens. Le ministère assure que son intention n'est pas là et s'engage à trouver des formulations pour lever les ambiguïtés.

Le «plus de maître que de classe » doit permettre de diversifier les situations d'apprentissage des élèves et les modalités de travail des enseignants.

#### **- La mise en œuvre**

Point important : c'est l'équipe qui définit l'utilisation de ce moyen et qui rédige le projet. Celui-ci est ensuite validé par l'IEN. Le SNUipp a fait remarquer que cela nécessite du temps.

Pour le SNUipp le « plus de maître que de classe » doit être pleinement engagé au service des apprentissages des élèves et de l'amélioration des pratiques dans le cadre d'un travail en équipe. En ce qui concerne la mise en œuvre, les modalités pourront être très diverses (co-intervention, prise en charge de groupe d'élèves, autres organisations...) à l'exclusion des missions de coordination.

#### **- L'affectation des maîtres**

Sur ce sujet deux points importants

##### *o le mode d'affectation*

Pas de postes à profil. Pour le SNUipp c'est la qualité de l'accompagnement mis en œuvre et la formation continue qui sont susceptibles de faire réussir ces dispositifs. Ces postes et leur implantation doivent être connus de tous notamment lors des opérations du mouvement.

##### *o L'implantation du support*

La circulaire fait état d'une certaine souplesse dans l'affectation des postes. Le SNUipp insiste sur deux éléments importants : la pérennité des dispositifs et le danger d'un saupoudrage type postes fractionnés. Pour réussir la mise en œuvre il est important que les implantations soient claires et bien circonscrites.

#### **- L'accompagnement pédagogique**

Celui ci devra être assuré par les équipes de circonscription et les maîtres formateurs qui seront mobilisés pour aider les équipes dans la conception et la mise en œuvre des projets. Le SNUipp insiste sur le fait que les moyens doivent être donnés pour que cet accompagnement soit effectif.

La référence aux « conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE travaillant sur le secondaire) » relève d'un pilotage académique trop éloigné du terrain et de la réalité du premier degré, et risque de renvoyer le dispositif « plus de maîtres que de classe » à de l'« extraordinaire », compte-tenu de leur mission.

Pour le SNUipp, il faut au contraire ancrer l'accompagnement des équipes dans l'ordinaire de la formation continue avec un investissement dans la formation de formateurs proches du terrain.

#### **- La formation**

La partie formation de la circulaire ne fait état pour l'instant que de formation de formateurs et de mise à disposition par le réseau SCEREN de ressources pour les enseignants. Pour le SNUipp une troisième dimension est indispensable, celle de la formation initiale et continue.